



Mutuelle Santé
EIFFAGE ÉNERGIE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

25 MAI 2019 - METZ (57)



100% *santé*
100% *gagnant*

Reste à charge 0 € (audio, optique et dentaire)

La mutuelle, ça me concerne : **ALORS, JE VOTE !**



(Mutuelle agréée par arrêté préfectoral du 8 février 2003 - R.N.M. 391 526 225)

Siège social et bureaux :
117, rue du Landy - BP 80008
93213 La Plaine Saint-Denis Cedex - Tél. 01 55 87 53 00

Le Conseil d'administration vous informe
que l'Assemblée Générale de votre Mutuelle
aura lieu à :

MERCURE METZ CENTRE
29 place St Thiebault - 57000 Metz
Le samedi 25 mai 2019 à 10h30 précises

La Plaine Saint-Denis,
le 12 mars 2019

Convocation

Cette assemblée, qui réunira les membres honoraires et participants, délibérera avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 30 juin 2018 ;
- Rapport du Conseil d'administration ;
- Rapport financier ;
- Rapport du Comité d'audit ;
- Rapport des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes ;
- Résultat des scrutins ;
- Questions diverses.

Le dépouillement du vote des adhérents pour **l'élection des « délégués à l'assemblée générale »** aura lieu le jeudi 18 avril 2019 à partir de 9h30 au 117 rue du Landy - 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS.

En application des Statuts, le vote peut avoir lieu par correspondance.

Nous vous prions de trouver ci-joint :

- 1) Le rapport du Conseil d'administration et du Comité d'Audit ;
- 2) Un bulletin de vote pour l'élection des délégués correspondant à votre société (le bulletin de vote ne doit porter ni votre nom, ni votre signature, ni signe distinctif autre que la rature du ou des noms des candidats pour lesquels vous ne désirez pas voter) ;
- 3) Une petite enveloppe de couleur ne devant porter aucune inscription dans laquelle vous mettrez le bulletin de vote (2) ci-dessus. (afin de faciliter les opérations de dépouillement, cette enveloppe ne devra pas être cachetée) ;
- 4) Une deuxième enveloppe blanche dans laquelle vous glisserez la petite enveloppe de couleur (3) ci-dessus et comportant votre nom, la mention « vote à l'assemblée générale » et un emplacement réservé à votre signature.

Cette dernière enveloppe sera cachetée et envoyée à la mutuelle pour le mercredi 17 avril 2019 au plus tard.

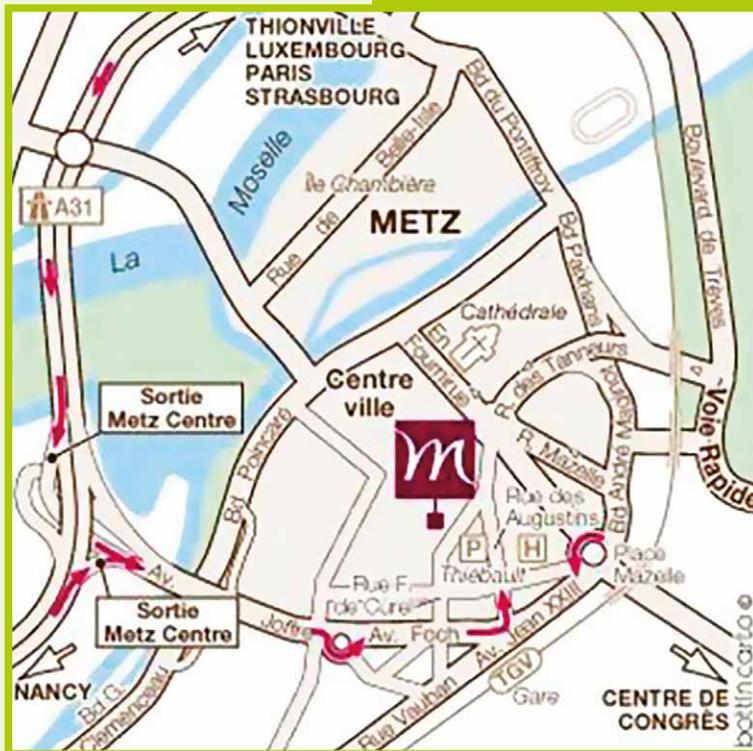
Le dépouillement du vote **des « délégués à l'assemblée générale »** aura lieu le jeudi 23 mai 2019 à partir de 9h30 au 117 rue du Landy - 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS.

Pour tous renseignements qui pourraient vous être nécessaire, veuillez vous adresser :

- Soit aux élus de la mutuelle
- Soit à nos bureaux où nous sommes à votre disposition.

Nous vous adressons nos meilleures salutations mutualistes

La Présidente du Conseil d'administration :
Delphine MAITRE



Sommaire

Avant-propos	1	Budget.....	11
Rapport du Conseil d'administration	2, 3	Informations obligatoires	12
Effectifs	4	Marge de solvabilité et Placements.....	13
Éléments statistiques.....	5	Bilan par destination	14
Liste des décès.....	5, 6	Compte de résultat par destination	15
Résolutions.....	6	Bilan par nature	16, 17
Vote à l'assemblée générale	7	Compte de résultat par nature	18, 19
Modifications du règlement mutualiste	7	Rapport du Comité d'audit	20
Rapport de gestion.....	8, 9, 10, 11		

Crédit photos couverture : FNMF - Nathanaël Mergui

Le Conseil de la Concurrence impose à toutes les mutuelles d'informer leurs adhérents de sa décision n°01-D-55 du 21 septembre 2001 :
"Chaque mutuelle est libre de prospecter des personnes adhérant déjà à une autre mutuelle et de fixer les montants des cotisations et des taux de remboursements".



Avant-propos



Delphine MAITRE
Présidente

Chères adhérentes,
chers adhérents,

Comme je vous l'avais annoncé l'année dernière, ma volonté concernant l'amélioration de nos prestations de remboursement de soins se poursuit ! Toujours soucieux d'être à la hauteur de vos attentes pour la mise en place de nouveaux remboursements, les membres du bureau de la Mutuelle se réunissent régulièrement et remontent vos demandes les plus fréquentes.

C'est pour répondre à ces dernières que, lors du dernier Conseil d'administration de novembre, deux nouvelles prestations ont été adoptées : la parodontie et la psychologie pour mineurs. Nous avons aussi jugé nécessaire de mettre en place, auprès de notre partenaire d'assistance RMA, un nouveau service d'accompagnement des patients atteints d'un cancer. Enfin, notre souhait de mettre

en place un partenariat avec Kalivia, le premier réseau de professionnels de santé dans le secteur de l'optique, s'est concrétisé lors du dernier trimestre 2018. Les remontées que nous en avons sont, d'ores et déjà, très positives, nous envisageons donc d'élargir ce réseau au secteur de l'audioprothèse.

A nouveau, je tiens à souligner que les cotisations pour 2019, et ce pour la deuxième année consécutive, n'ont subi aucune augmentation. Pourtant, une crainte est venue perturber notre optimisme lorsqu'un amendement début novembre a été déposé par des sénateurs visant à augmenter de plus de 4% une taxe déjà existante : pour la Mutuelle, la réévaluation de cette taxe aurait représenté un coût supérieur à 400.000 euros ! Fort heureusement, ce projet a fini par être rejeté, mais je persiste à dire qu'il n'y a pas de fumée sans feu, et qu'il convient donc de rester extrêmement vigilant quant à l'évolution de la fiscalité touchant les mutuelles.

Attentive aux évolutions de la réglementation dans son domaine, la Mutuelle Santé Eiffage Energie a participé au dernier Congrès de la Mutualité Française à Montpellier en juin 2018. Par ailleurs, nos adhésions à plusieurs organismes, comme la FNMF

(Fédération Nationale de la Mutualité Française) ou VYV Partenariat, nous permettent d'être informés des évolutions réglementaires, de participer à des formations ou encore d'avoir à notre disposition des outils nous permettant de nous adapter parfaitement à une législation de plus en plus exigeante. Tout ceci s'inscrit dans une démarche de professionnalisation de la gouvernance de la Mutuelle, nécessaire au vu d'un contexte toujours plus réglementé.

Dans un autre domaine, un changement majeur va s'opérer à la fin de l'année 2019, dans l'UES Eiffage Energie comme partout ailleurs, avec le remplacement dans toutes les filiales du Comité d'Entreprise (CE) par le Comité Social et Economique (CSE), à la suite des prochaines élections professionnelles. Ce sera l'occasion pour les Comités qui adhèrent à la Mutuelle de renouveler leur confiance dans notre modèle et, nous l'espérons, pour les autres Comités de nous rejoindre. Soyez assurés que les membres du Conseil d'administration se mobilisent pour faire connaître et promouvoir notre modèle social, afin que notre périmètre puisse s'élargir avec de nouvelles filiales. Souhaitons que notre démarche se concrétise !

Par ailleurs, le second chan-

gement non négligeable et qui vous concerne directement, est celui de l'élection de vos représentants. Cette année, vous allez élire vos « délégués mutualistes » pour une durée de quatre ans. Je compte sur votre participation et votre mobilisation, car nous ne le répéterons jamais assez :

**« Je suis concerné
par ma Mutuelle :
alors, JE VOTE ! »**

Ce nouveau mode de fonctionnement approuvé l'an passé en Assemblée Générale nous permettra d'éviter les désagréments auxquels nous avons déjà dû faire face pour l'obtention du quorum. Vous trouverez au fil des pages de cette brochure toutes les informations concernant ces nouvelles modalités.

Enfin, je tiens sincèrement à remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées en 2018 pour accueillir le Conseil d'administration et tous les adhérents qui sont venus nous rencontrer et assister à l'Assemblée Générale de Pau, ainsi que les collaborateurs qui œuvrent cette année pour nous recevoir en Lorraine.

Je vous souhaite une bonne lecture et espère vous rencontrer le 25 mai prochain lors de notre prochaine Assemblée Générale, qui se tiendra à Metz.



Sandrine HAYEZ
Secrétaire adjointe

En Mai 2018, c'est à PAU que notre Assemblée Générale devait avoir lieu. Toutefois, nous avons rencontré des difficultés d'organisation étant donné que le quorum des votes n'avait pas été atteint. Seul le conseil d'administration s'est réuni à cette occasion. Il nous a donc fallu réorganiser une nouvelle assemblée qui, cette fois, s'est tenue à SAINT-DENIS.

Nous voulons toutefois remercier bien vivement nos amis qui avaient mis tous leurs efforts dans l'organisation de cette assemblée, recherchant un lieu d'accueil et de réunion, ainsi que des visites attractives. Tout ne fut pas annulé malgré le nombre de participants bien moins important que prévu, mais, malgré tout, « le cœur n'y était pas ».

C'est la raison pour laquelle, depuis plusieurs années, nous avons étudié un moyen de moderniser le fonc-

tionnement de la mutuelle en proposant une modification statutaire relative aux modalités de vote à l'assemblée générale en conformité avec le Code de la mutualité. Cette modification a été approuvée par les adhérents en juin dernier.

Auparavant, c'est l'ensemble des adhérents qui était appelé, chaque année, à voter. Mais à compter de 2019, dans chacune des sociétés, un certain nombre de représentants (actifs et retraités) seront élus. Ce sont ces « Délégués à l'Assemblée Générale » qui seront appelés annuellement à participer à l'assemblée, à se prononcer sur les différentes résolutions et, lors des renouvellements, à élire les membres du conseil d'administration.

Tous les adhérents, actifs et retraités, sont concernés car il est important d'avoir des candidats aux postes de délégués.

Ceci nous permettra d'éviter le genre d'incident survenu à PAU pour le bon fonctionnement de notre MUTUELLE et éviter une perte de temps et des frais importants pour la réorganisation d'une nouvelle assemblée générale.

Cette année, c'est à METZ qu'à lieu notre Assemblée générale. C'est une première et nous sommes heureux de pouvoir connaître cette belle région, ainsi que de rencontrer nos collègues. Nous les remercions de nous accueillir et sommes persuadés que leurs efforts seront payants.



Cathédrale St Etienne

Sans vouloir rédiger une documentation touristique, nous voudrions vous présenter succinctement la Ville de Metz et sa région, pour tous ceux qui ne la connaissent pas. Metz est une commune située dans le département de la Moselle, en Lorraine. Préfecture de département, elle fait partie depuis le 1^{er} Janvier 2016 de la région administration Grand Est. La ville a été, de 1974 à 2015, le chef-lieu de la région de Lorraine.

UN PEU D'HISTOIRE : Ville bimillénaire, connue sous le nom latin de Divodurum Mediomatricorum, puis comme Mettis, devient la capitale du royaume franc d'Austrasie. Ville commerçante de l'Empire carolingien, Metz est le siège d'un puissant évêché et une cité commerçante et bancaire d'importance du Saint-Empire romain germanique. Convoitée par le royaume de France, Metz devient une place forte française au XVI^e siècle, avant d'être annexée par l'Empire allemand au XIX^e siècle.

La ville présente une importante diversité architecturale, de l'antiquité au XX^e siècle : riche d'un fort héritage médiéval et classique, d'influence française, mais aussi germanique, notamment dans le quartier impérial, aménagé lors de l'annexion de l'Alsace-Lorraine

Au dernier recensement de 2016, Metz comptait 117 890 habitants, ce qui en fait la commune la plus peuplée de Lorraine et la troisième du Grand Est, après Strasbourg et Reims.

S'affirmant comme cité de la communication et avec son label « ville Internet » depuis 2012, l'antique cité

marchande et militaire s'est voulue « ville jardin » égrenant son paysage urbain et architectural au fil de l'eau et des parcs, à travers une politique pionnière en France en matière d'écologie urbaine.

En 2010, l'ouverture du centre Pompidou-Metz symbolise la modernisation de la ville et de son image amorcée au début des années 2000. Mais la ville sollicite également un classement à l'Unesco pour son patrimoine ancien représenté par la cathédrale Saint-Étienne, l'une des plus importantes cathédrales gothiques de France.

Nous serons heureux de découvrir cette ville en Mai prochain.

Mais jusque-là notre Conseil d'administration a jugé nécessaire, dans l'intérêt de nombreux adhérents, d'ajouter deux nouvelles prestations (sans réajustements des cotisations). Il s'agit de la PARADONTIE avec une participation de 250 euros /an et la PSYCHOLOGIE pour les mineurs avec remboursement de 2 consultations à 20 euros maximum chacune

Un plus : nouveau service d'assistance des patients souffrant d'un cancer. A toutes les étapes de la maladie, notre service d'assistance R M A vous propose :

- Un accompagnement adapté
- Un accompagnement à domicile
- De favoriser le bien-être physique et psychologique
- Limiter les conséquences sociales de la maladie.

Pour entrer en contact avec le service d'assistance, un conseiller sera toujours à votre écoute auprès de R.A.M. au 09 69 32 94 26 - 24h/24 et 7j/7.



Le Temple Neuf

Parlons maintenant de l'actualité mutualiste !

Il ne se passe pas une semaine sans attaque contre les complémentaires-santé, que ce soit de la part des politiques ou des économistes. La presse s'en fait écho régulièrement.

Garanties incompréhensibles, opacité, frais de gestion élevés, réserves financières importantes, augmentation des cotisations injustifiées. Un économiste réputé n'hésite pas à crier au scandale dans un livre dont nous tirons le titre et son auteur afin d'éviter de lui faire de la publicité.

Les gouvernements successifs ne sont pas privés de critiquer le fonctionnement des mutuelles, oubliant au passage de rappeler que le niveau des réserves est imposé par la législation, et qu'entre 2006 et 2017, les taxes (tiens, tiens ! le ras-le-bol fiscal ...) sont passées de 2,5% à 13,27 %. Nous avons coutume de dire que la santé est plus taxée que le hamburger ! Si l'état ne veut plus de hausses de cotisations, qu'il cesse de transférer des charges (déremboursement de la sécurité sociale, taxes, etc ...).

La dernière attaque en règle concerne la possibilité de résilier les contrats de complémentaire-santé à tout moment sans attendre de délai ou date anniversaire. Même si cette mesure n'impacte pas totalement notre mutuelle, puisqu'elle propose une couverture collective obligatoire aux salariés du groupe (cela pourrait concerner nos retraités), elle est opposée à cette mesure. En effet, cela ne ferait pas baisser les cotisations



Gare de Metz-Ville

(bien au contraire) mais aboutirait à la disparition de l'esprit de solidarité que nous défendons. En effet, les « assurés » adapteront leur mobilité à leurs besoins : « *j'ai besoin d'une prothèse dentaire ou d'une paire de lunettes, je prends une mutuelle à haut niveau de couverture et je résilie après la pose de la prothèse ou l'achat* ».

D'autre part, c'est tout le système de tiers-payant qui est fragilisé. Comment s'engager sur une carte d'adhérent à payer un pharmacien, un opticien ou tout autre professionnel si le contrat peut être rompu du jour au lendemain ? Encore une fois, le gouvernement se trompe ! Vous devez savoir que si, en dernière minute, le texte a été retiré en raison d'un problème juridique, rien ne dit que le projet soit définitivement abandonné. Le monde mutualiste doit rester vigilant.

Parallèlement à toutes ces attaques, le gouvernement cherche pourtant un partenariat avec les mutuelles pour la mise en place du « 100% santé » plus communément appelé le « reste à charge zéro ».

De quoi s'agit-il ?

Permettre à tous les Français d'accéder à des soins de qualité, pris en charge à 100% par la sécurité sociale et les complémentaires-santé, en optique, audio et prothèses dentaires. Si cela constitue un des engagements du Président de la République, la mutualité n'a pas attendu 2017 pour avoir cet objectif. C'est un combat de plusieurs décennies.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2019, les frais à la charge du patient, pour les appareils auditifs ont baissé et la suite du processus se déploiera progressivement jusqu'à 2021 en optique et en dentaire.

La réforme « 100% Santé » propose donc un ensemble de prestations de soins et d'équipements identifiés dans un panier spécifique. Ces paniers, intégrant un large choix de qualité, seront pris en charge intégralement, sans frais supplémentaire pour le patient.

Les assurés qui choisiront les soins du panier « 100% Santé » n'auront donc plus de frais à leur charge. Par contre, ceux qui le souhaitent auront la possibilité et la liberté de choisir d'autres équipements en dehors de l'offre.

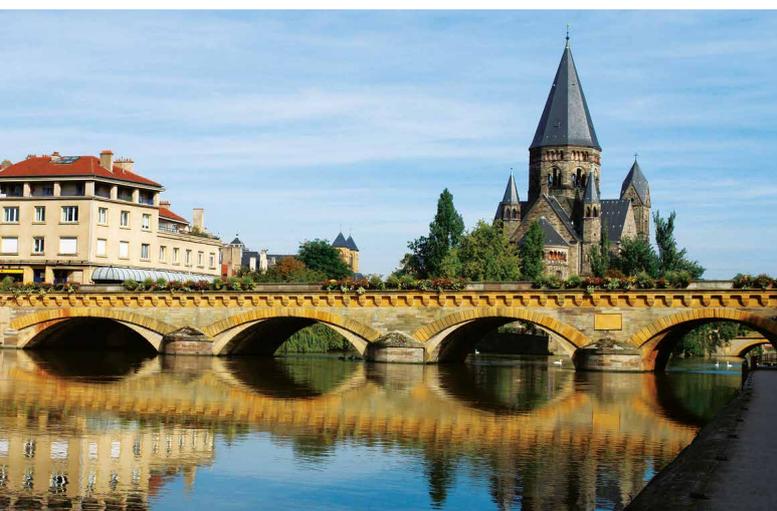
Les paniers « 100% Santé » ont été définis par les professionnels de santé concernés, l'État, la sécurité sociale, les complémentaires santé et les fabricants des dispositifs. Ils proposeront un large choix de produits de qualité pour répondre aux attentes et besoins de chacun. Il ne faut pas que l'offre porte sur des produits au rabais ou de bas de gamme, sinon le but ne serait pas atteint car cela contraindrait les adhérents à faire un choix hors de

l'offre avec un reste à charge.

Le « 100% santé » impose des engagements réciproques : la sécurité sociale à rembourser mieux, les fabricants et les professionnels de santé à modérer leurs tarifs et les mutuelles à ne pas répercuter l'incidence de la réforme sur les cotisations.

Le niveau actuel des remboursements de notre mutuelle est généralement supérieur au coût du panier de soins, la réforme ne devrait donc pas peser sur nos comptes. Si des ajustements de prestations se révèlent nécessaires, ils seront faits. Bien évidemment, le conseil d'administration de notre mutuelle adhère totalement à la réforme. Permettre à tous d'accéder aux soins et plus particulièrement aux plus coûteux (optique, audio et dentaire) est une préoccupation permanente de vos administrateurs. La « démarche Kalivia », en optique, mise en place au dernier trimestre 2018 en est la preuve manifeste.

La réforme 100% Santé doit s'accompagner d'un effort conséquent de prévention. Il ne suffit pas de mieux rembourser les soins et les équipements en audiologie, en optique et en dentaire, il faut prévoir notamment des consultations de prévention destinées aux jeunes, intégralement prises en charge par la sécurité sociale et une amélioration des soins dentaires préventifs. Les examens de l'audition, de la vue et de l'hygiène bucco-dentaire, dès le plus jeune âge, sont indispensables. Tous ces thèmes font partie intégrante de la marque de fabrique de la mutualité, voire de son ADN. Notre seul regret, c'est que cette prise de conscience soit tardive. Mais mieux vaut tard que jamais !



Moyen-pont des Morts

Effectifs

au 31/12/2018

SOCIÉTÉS ou SECTIONS	Membres A Adhérents		Membres B Conjoints		Membres C Enfants		TOTAUX	
	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations
ACTIFS EIFFAGE ENERGIE	7 082	83	3 356	-59	5 992	-6	16 430	18
INACTIFS	2 378	104	1 658	41	204	-15	4 240	130
CHÔMEURS	155	1	51	-18	99	5	305	-12
LOI EVIN	9	6	6	4	3	1	18	11
AR DISTRELEC	5	0	1	0	0	0	6	0
AR EST	26	0	18	0	0	-1	44	-1
AR EIFFAGE ENERGIE	2 182	99	1 249	54	87	-7	3 518	146
AR LINELEC	1	-2	0	-1	0	0	1	-3
B VEUVES EIFFAGE ENERGIE			9	-8	4	-13	13	-21
BR VEUVES DISTRELEC			4	0	0	0	4	0
BR VEUVES EST			3	0	0	0	3	0
BR VEUVES EIFFAGE ENERGIE			313	9	6	0	319	9
BR VEUVES LINELEC			4	1	0	0	4	1
ORPHELINS					5	0	5	0
TOTAL	9 460	187	5 014	-18	6 196	-21	20 670	148
		1,98%		-0,36%		-0,34%		0,72%

Ratio adhérents actifs-inactifs

au 31/12/2018

	Adhérents			Conjoints			Enfants			TOTAL		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
ACTIFS	76,39%	75,48%	74,86%	69,25%	67,87%	66,93%	96,32%	96,48%	96,71%	80,77%	79,97%	79,49%
INACTIFS	23,61%	24,52%	25,14%	30,75%	32,13%	33,07%	3,68%	3,52%	3,29%	19,23%	20,03%	20,51%

Moyenne d'âge au 31/12/2018

	2014	2015	2016	2017	2018
Moyenne d'âge A actifs	42,49	42,81	43,06	43,45	41,98
Moyenne d'âge AR retraités	68,58	68,60	68,92	68,73	69,68
Moyenne d'âge générale	47,54	48,25	48,78	49,39	49,14

Éléments statistiques au 31/12/2018

	2015	2016	2017	2018	Variations en 2018
LIGNES DE PRESTATIONS TRAITÉES	1 059 836	1 043 996	1 050 924	974 769	-76 155
- Dont télétransmission sécurité sociale	283 465	266 472	274 450	239 199	-35 251
- Dont télétransmission tiers-payant	706 862	702 292	706 737	661 836	-44 901
- Dont saisie manuelle	69 509	75 232	69 737	73 734	3 997
SECOURS EXCEPTIONNELS ALLOUÉS	2	5	4	4	0
DÉCÈS ENREGISTRÉS					
ADHÉRENTS (A + AR)	62	71	58	61	3
CONJOINTS (B + BR)	40	37	33	29	-4
ENFANTS (C)	3	2	0	1	1

En raison du changement de logiciel, de nombreuses lignes de télétransmission ne sont plus prises en compte. Les chiffres montrent une baisse d'activité mais ne correspondent pas à la réalité du travail effectué par le service administratif qui reste toujours soutenu.

Liste des décès 2018

MEMBRES A

ACTIFS

FERROVIAIRE - VERQUIN	PRUVOST	Jacques	05/01/2018	58 ans
INDUSTRIE NORD - DUNKERQUE	VARLET	Laurent	17/01/2018	50 ans
VAL DE LOIRE - TOURS	OBLIGIS	Philippe	13/03/2018	59 ans
LORRAINE MARNE ARDENNES - BAR LE DUC	BOSSUOT	Eric	07/04/2018	60 ans
ILE DE FRANCE - SAINT-DENIS	LE GALL	Yann	08/04/2018	49 ans
MAINE BRETAGNE - MORLAIX	CLOAREC	Jean-Pierre	05/05/2018	56 ans
CENTRE LOIRE - ORLEANS	GUILLEMAIN	Denis	06/10/2018	55 ans
TERTIAIRE NORD - LILLE	LEDDA	Jean-Pierre	22/10/2018	54 ans
ILE DE FRANCE - PONTOISE	DECOMBE	Jean-François	09/11/2018	61 ans
VAL DE LOIRE - ROMORANTIN	HALLIEZ	Laurent	09/11/2018	49 ans
ILE DE FRANCE - SAINT-DENIS	COZETTE	Serge	02/12/2018	57 ans
THERMIE GRAND EST- HEILLECOURT	ANDRES	Daniel	14/12/2018	41 ans

RETRAITÉS

CORDIER	Roger	05/01/2018	89 ans	LESEUR	Dominique	08/06/2018	62 ans
LERICHE	Patrick	07/01/2018	62 ans	BOULHAN	Roger	08/06/2018	91 ans
MIOT	Daniel	14/01/2018	70 ans	GUERIN	Louis	14/06/2018	86 ans
MENANTEAU	René	15/01/2018	89 ans	POMMIER	Michel	23/06/2018	76 ans
ROGER	Jacques	20/01/2018	77 ans	LEON	Edouard	02/07/2018	81 ans
DUPUY	Jean-Pierre	26/01/2018	73 ans	SINOQUET	Denis	11/07/2018	66 ans
LE GALL	René	29/01/2018	89 ans	BATAILLE	Jean-Claude	12/07/2018	73 ans
CHARLES	Gaston	05/02/2018	93 ans	HARRIBEY	Pierre	30/07/2018	86 ans
REIST	Jacques	20/02/2018	85 ans	DUBOIS	Max	01/08/2018	84 ans
PARRAIN	Joël	04/03/2018	68 ans	COMBAREL	René	05/08/2018	88 ans
BENSALAH	Benaïssa	04/03/2018	83 ans	CORTEGOSO FRANCISCO	Manuel	08/08/2018	85 ans
PERSECHINO	Antoine	13/03/2018	83 ans	BLIN	Michel	15/08/2018	84 ans
QUEDOC	Claude	18/03/2018	88 ans	TOFFOLON	Sylvain	24/08/2018	83 ans
ISSELE	Jean-Paul	27/03/2018	64 ans	BUCHY	Gaston	02/09/2018	88 ans
GAUTHIER	André	30/03/2018	83 ans	COUPRIE	Max	11/09/2018	65 ans
DERVILLE	Alain	04/04/2018	74 ans	METAIRIE	Gilbert	13/09/2018	79 ans
MAKHLOUFI	M' Hamed	06/04/2018	80 ans	VALETTE	Paul	20/09/2018	79 ans
RENAUDIN	Jean-Marie	16/04/2018	73 ans	GRANAT	Luc	27/09/2018	96 ans
LEGER	Maurice	19/04/2018	86 ans	MARGAROU	René	11/10/2018	86 ans
GONZALES	José	22/04/2018	88 ans	COUTABLE	Jean-Pierre	13/10/2018	61 ans
TOURENQ	Maurice	28/04/2018	97 ans	BIRON	André	24/10/2018	89 ans
CRISTIN	Marius	28/04/2018	69 ans	CUVELIER	Bernard	16/11/2018	65 ans
MIRE	Paul	12/05/2018	69 ans	EYCHENNE	Marcel	17/11/2018	79 ans
FONDEUR	Nathalie	23/05/2018	83 ans	MARQUES FERREIRA	Manuel	17/12/2018	82 ans
CHOUAY	M' Hamed	02/06/2018	67 ans				

Liste des décès 2018 (suite)

MEMBRES B

CONJOINTS D'ACTIFS

ILE DE FRANCE - GUERVILLE	BOUDART	Alain	28/01/2018	53 ans
VAL DE LOIRE - TOURS	VAUGES	Michel	18/05/2018	66 ans
GUADELOUPE - LES ABYMES	CHOTEAU	Claudine	29/06/2018	52 ans
ILE DE FRANCE - MONTEREAU SUR LE JARD	VALVERDE	Claude	12/08/2018	43 ans

CONJOINTS DE RETRAITÉS

BIGNON	Rémy	05/01/2018	71 ans	LINSELLE	Liliane	24/07/2018	84 ans
ROUSSEAU	Eliane	07/02/2018	81 ans	CUVELIER	Marie-Josée	05/08/2018	62 ans
BOURDON	Anna	27/02/2018	57 ans	LEBORGNE	Françoise	04/09/2018	72 ans
PETIT	Danielle	09/03/2018	75 ans	KALEK	Marylène	08/12/2018	65 ans
BIRON	Hélène	03/04/2018	88 ans	LE GALES	Florence	24/12/2018	63 ans
VANDENABEELE	Gilbert	06/06/2018	79 ans				

VEUVES DE RETRAITÉS

FAURE	Marie	15/01/2018	96 ans	TOLEDANO	Clotilde	06/05/2018	97 ans
WARGNIER	Léone	30/01/2018	89 ans	JUVIGNY	Jacqueline	30/05/2018	83 ans
ALBUCHER	Jeannine	31/01/2018	90 ans	TOURNAUD	Colette	14/06/2018	84 ans
DUBOURDIEU	Ginette	10/03/2018	88 ans	CELLIER	Huguette	19/06/2018	90 ans
FONNE	Odette	19/03/2018	104 ans	MIGEON	Marie	28/06/2018	94 ans
JOBERT	Jacqueline	20/04/2018	81 ans	CIRILLO	Alberte	13/09/2018	95 ans
BIDAULT	Fernande	22/04/2018	91 ans	DONATI	Liliane	21/12/2018	73 ans

MEMBRES C

ENFANT D'ACTIF

ALSACE FRANCHE COMTE - BESANCON	APPOL	Gaëtan	19/08/2018	15 ans
---------------------------------	--------------	--------	------------	--------

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles qui ont été affectées, l'an passé, par la perte d'un être cher.

Résolutions

Conformément aux statuts, nous vous présentons, ci-dessous, les résolutions qui seront soumises à l'**approbation des « délégués à l'assemblée générale »** élus dans chacune des sociétés et qui sont chargés de représenter les adhérents.

Première résolution (Article 22 des statuts)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et des comptes de l'exercice 2018 approuve les comptes qui lui sont présentés et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion.

Deuxième Résolution (Article 21 des statuts)

L'Assemblée Générale approuve les modifications au règlement mutualiste proposées par le Conseil d'administration (page 7 du rapport).

Troisième Résolution (Article 24 du règlement mutualiste)

En application des Statuts, l'Assemblée Générale vote un crédit de 50 000 euros, pour attribution de secours exceptionnels.

Quatrième résolution (Article 7 du règlement mutualiste)

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire de 57 507,60 euros au compte « fonds de réserve ».

L'année dernière, un changement important dans les modalités de vote à l'assemblée générale de la mutuelle a été soumis et approuvé par les adhérents. En effet, le Code de la mutualité permet une certaine souplesse dans la gouvernance des organismes mutualistes et le conseil d'administration a pensé qu'il était intéressant d'en bénéficier.

La composition de l'assemblée générale, les modes de votes et d'élection subissent donc une profonde modification. Jusqu'à présent, les adhérents votaient à l'assemblée générale chaque année. A partir de 2019, les adhérents éliront des représentants appelés « **délégués mutualistes** » pour un mandat de 4 ans. Ces délégués, au nombre total de 55, composeront l'assemblée générale annuelle, se prononceront sur les résolutions qui leur seront soumises, et éliront les membres du conseil d'administration les années de renouvellement. De cette façon, l'assemblée générale composée de délégués sera représentative de chaque adhérent, de chaque entreprise et de chaque région.

Pourquoi le conseil d'administration a-t-il voulu une telle modification ?

Les raisons sont multiples. La première est un assouplissement des règles de quorum, quorum de plus en plus difficile à atteindre.

Tout le monde se souvient que, l'année dernière, le quorum de 50% de participation au vote n'a pas été atteint et qu'une deuxième assemblée a dû être convoquée en urgence avec les tracasseries administratives, le travail supplémentaire et le surcoût engendrés par cette mésaventure.

Un quorum de 10% est nécessaire pour l'élection des délégués. Celui-ci correspond mieux aux réalités du terrain en matière de participation à des élections et plus particulièrement pour un organisme à adhésion obligatoire comme le nôtre. Par contre, les règles de majorité restent inchangées pour le vote des délégués.

L'autre intérêt de la réforme c'est une implication attendue plus importante de la part des délégués. Hormis leur participation à l'assemblée générale, ils pourront, s'ils le désirent, être le relai entre la mutuelle et leurs collègues de travail grâce à leur proximité et, pourquoi pas ! former un « réservoir » pour de futurs administrateurs.

Le troisième avantage espéré est la dynamisation des instances de la gouvernance de la mutuelle. Des échanges vont s'instituer entre les délégués et le service administratif ou le conseil d'administration. La démocratie participative, par le biais d'intermédiaires investis, a prouvé son efficacité.

Une chose qui ne change pas : les candidatures aux postes d'administrateur seront, comme auparavant, ouvertes à tous les adhérents, sans exception.

Comme exposé précédemment, les délégués seront élus dans chacune des sociétés et le nombre de postes à pourvoir est fonction du nombre d'adhérents.

Les tableaux ci-dessous précisent les tranches établies ainsi que le nombre de postes par société :

De 1 à 199 membres participants	1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant
De 200 à 499 membres participants	2 délégués titulaires + 2 délégués suppléants
De 500 à 999 membres participants	3 délégués titulaires + 3 délégués suppléants
De 1000 à 1999 membres participants	5 délégués titulaires + 5 délégués suppléants
De 2000 et plus	10 délégués titulaires + 10 délégués suppléants

Sociétés	Nb délégués titulaires	Nb délégués suppléants
EIFFAGE ENERGIE FERROVIAIRE	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - ALSACE FRANCHE COMTE	2	2
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CENTRE LOIRE	2	2
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVIA EST	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVIA NORD	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVIA NORMANDIE	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVIA NOUVELLE AQUITAINE	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVIA SUD-OUEST	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - ELECTRONIQUE	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - FONTANIE	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - GESTION & DEVELOPPEMENT	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - GUADELOUPE	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - GUYANE	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - HAUTE-NORMANDIE	2	2
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - ILE DE France	5	5
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - INDUS NORD	2	2
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - INFRA NORD	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - LORRAINE MARNE ARDENNES	2	2
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - MAINE BRETAGNE	2	2
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - MARTINIQUE	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - NORD	3	3
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - POITOU CHARENTES	2	2
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - QUERCY ROUERQUE GEVAUDAN	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - SUD-OUEST	2	2
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - THERMINOX	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION	3	3
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - VAL DE LOIRE	3	3
SECTION DE VOTE DES RETRAITES	10	10
Total général	55	55

Chaque adhérent, dans chacune des entreprises, a reçu avec ce document d'assemblée générale, un bulletin de vote sur lequel sont portés le nom des candidats et le nombre de poste à pourvoir. Afin que le vote soit valable, il convient donc de se conformer scrupuleusement aux indications.

Modifications du règlement mutualiste

ANCIEN

NOUVEAU

Article 6 du règlement mutualiste : MALADIE

8-4) **Parodontie**, lorsque les Caisses d'Assurance maladie ne prennent pas en charge les soins de parodontie, versement d'une somme de 250 euros par an et ce dans la limite des dépenses réellement engagées.

Les remboursements en prothèse dentaire, d'implantologie et de parodontie sont plafonnés à 2 500 euros par an.

16) **Psychologie** : versement d'une somme de 20 euros par séance de psychologue dans la limite de 2 séances par an pour les bénéficiaires mineurs.

Les modifications au règlement mutualiste proposées à l'assemblée générale concernent uniquement la création de nouvelles prestations.

La parodontie est le traitement des tissus de soutien de la dent : gencive, tissu osseux ligament parodontal.

A la demande de nombreux adhérents, le conseil d'administration a décidé de prendre en charge, pour les enfants mineurs, une partie des frais de séance de psychologue.

Ces deux traitements n'étant pas remboursés par la sécurité sociale, les frais restaient intégralement à la charge des adhérents.

Rapport de gestion de l'exercice 2018



Joël MORIN
Trésorier

L'année 2018 se solde par un résultat déficitaire de 57 507,60 euros. Cette perte est due en partie à l'augmentation de la participation forfaitaire aux organismes de Santé qui est passée de 5,00 euros par adhérent en 2017 à 8,10 euros en 2018. Nos réserves d'un montant d'environ 11,4 M€ assurent à notre mutuelle une solidité financière indéniable ainsi que le respect des obligations légales en matière de solvabilité (marge de solvabilité : 464 %).

En 2018, la solidité financière de notre mutuelle a permis d'augmenter le remboursement de deux prestations :

- **L'ostéopathie**, deux séances par an à concurrence de 30 euros chacune au lieu de 20 euros,
- **L'implantologie**, une fois par an, implant dentaire à 700 euros au lieu de 500 euros et le pilier à 300 euros au lieu de 200 euros.

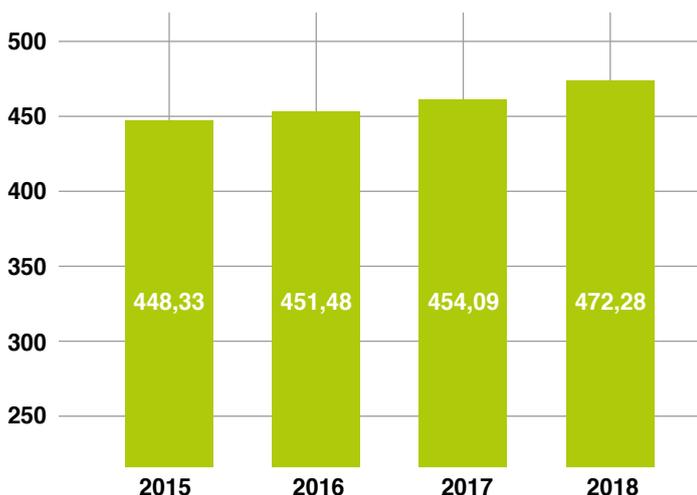
Egalement :

- D'ajouter une nouvelle prestation ; la chirurgie laser des yeux (750 euros par œil et par an) et de cumuler le forfait lentilles avec le forfait optique.
- La mise en place d'un partenariat avec le réseau d'optique **KALIVIA** permettant de minimiser au maximum le reste à charge de nos adhérents.

Pour rappel, en 2019, le conseil d'administration a décidé de mettre en place deux nouvelles prestations sans réajustement des cotisations et ce pour la deuxième année consécutive.

- **Parodontie**, 250 euros maximum par an,
- **Psychologie** (pour les mineurs), 2 consultations à 20 euros maximum chacune.

Prestations par bénéficiaire	2015	2016	2017	2018
Prestations servies	9 507 719	9 381 214	9 318 776	9 761 928
Nombre de bénéficiaires	21 207	20 779	20 522	20 670
Prestations par bénéficiaire	448,33	451,48	454,09	472,28
	3,58%	0,70%	0,58%	4,01%



En 2018, le volume de prestations servies est en augmentation de 802 933 euros soit une variation de 8,81 % sur un an.

Si le nombre de bénéficiaires a augmenté de 148 personnes, la consommation médicale individualisée par bénéficiaire s'élève à 472,28 euros en 2018 contre 454,09 euros en 2017, soit une augmentation de 4,01 %.

Cette augmentation de la consommation individuelle est due aux nouvelles prestations mises en place en 2018.

Egalement, la prise en charge de la chambre particulière pour la maternité suite à la suppression de l'allocation naissance a eu une incidence.

Charges - Prestations principales

Le tableau ci-dessous, détaille les variations de prestations :

	2017	2018	Différence	%
HONORAIRES MEDICAUX	774 184	748 429	-25 755	-3,33%
CHIRURGIE	490 773	519 344	28 571	5,82%
CHAMBRE PARTICULIERE	294 424	376 496	82 072	27,88%
RADIOLOGIE	242 766	235 703	-7 063	-2,91%
ANALYSES	267 891	259 365	-8 526	-3,18%
SOINS DENTAIRES	224 248	146 620	-77 628	-34,62%
PROTHESES DENTAIRES	1 416 904	1 670 806	253 902	17,92%
ORTHODONTIE	442 747	456 674	13 928	3,15%
AUXILIAIRES MEDICAUX	408 562	403 646	-4 915	-1,20%
HOSPITALISATION	404 535	427 155	22 620	5,59%
SOINS EXTERNES HOPITAL	98 744	136 871	38 128	38,61%
PHARMACIE	1 396 064	1 258 204	-137 861	-9,87%
ORTHOPEDE - APPAREILLAGE	428 020	582 824	154 805	36,17%
FORFAIT OPTIQUE	1 697 484	2 149 156	451 672	26,61%
FORFAIT JOURNALIER	293 694	355 911	62 217	21,18%
AUTRES	237 739	194 506	-43 233	-18,19%
TOTAL	9 118 776	9 921 709	802 933	8,81%

Principales hausses des prestations

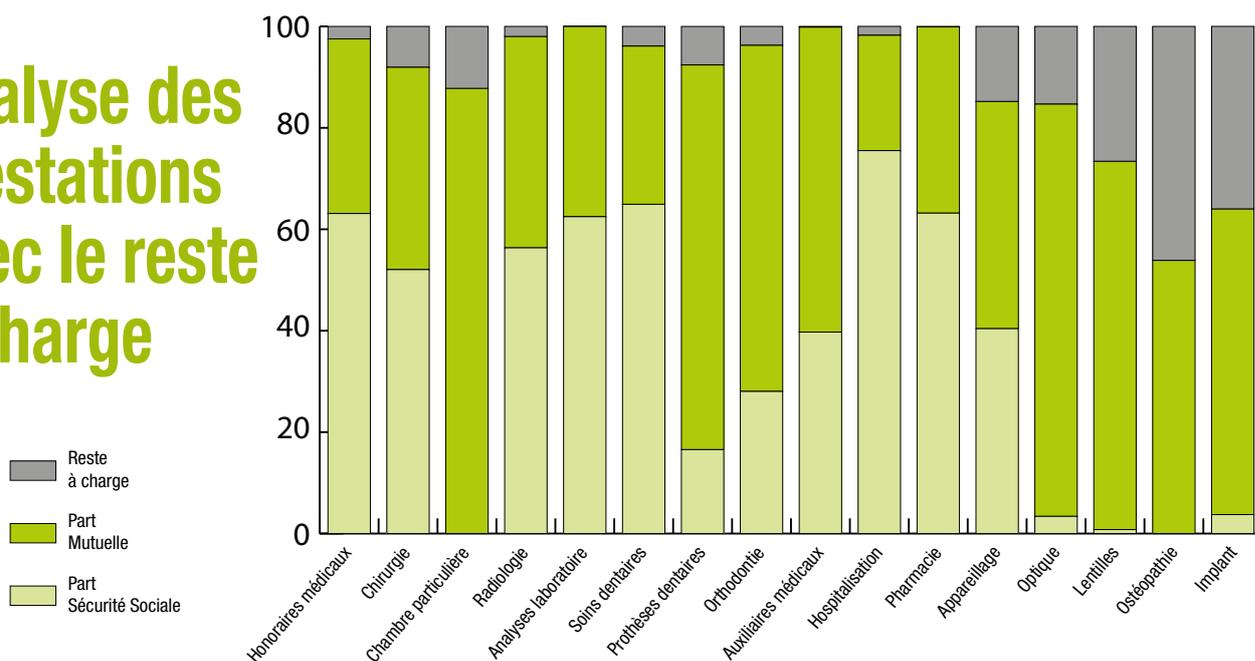
- **CHAMBRE PARTICULIÈRE** : +82 072 euros (+27,88 %). Prise en charge pour la maternité depuis le 1er janvier 2018.
- **PROTHESES DENTAIRES** : +253 902 euros (+17,92 %) dû principalement au forfait Implantologie (248 000 euros en 2018 contre 60 000 euros en 2017).
- **ORTHOPÉDIE - APPAREILLAGE** : +154 805 euros (+36,17 %). Consommation en hausse en raison d'une population vieillissante.
- **FORFAIT OPTIQUE** : +451 672 euros (+26,61 %).

Ces quatre prestations représentent une hausse de 942 451 euros pour l'année 2018.

Principales baisses des prestations

- **SOINS DENTAIRES** : -77 628 euros (-34,62 %). Le forfait Implantologie n'est plus comptabilisé dans cette rubrique. Il est comptabilisé dans la ligne Prothèses Dentaires.
- **PHARMACIE** : -137 861 euros (-9,87 %). La consommation Pharmaceutique est revenue à une tendance dite normale par rapport aux années antérieures.
- **AUTRES** : -43 233 euros (-18,19 %). Suppression de l'allocation Maternité, décès conjoint et enfant.

Analyse des prestations avec le reste à charge



Structures des charges de 2014 à 2018

Comme vous pouvez le constater, le poids de la fiscalité représente une part très importante de nos dépenses. Nous sommes victimes depuis 5 ans du matraquage fiscal.



Frais généraux sur 5 exercices

Principaux frais	2014	2015	2016	2017	2018	Différence
Frais de personnel	174 861	154 611	155 181	155 291	219 610	64 319
Frais informatiques	51 621	32 964	36 573	47 827	112 038	64 211
Frais d'études et d'audit	53 052	42 796	82 116	25 008	57 560	32 552
Fournitures et imprimés	16 154	14 997	20 063	16 836	13 279	-3 557
Frais de poste et télécom	72 859	71 504	67 995	62 101	76 335	14 234
Frais bancaires (virements)	28 380	31 760	31 843	29 354	29 468	114
Frais de routage	9 650	8 629	8 469	10 500	27 785	17 285
Frais de gestion Noémie	21 039	19 074	25 635	21 686	18 608	-3 078
TOTAL	427 616	376 335	427 875	368 603	554 683	186 080

Pour l'année 2018, les frais généraux sont en hausse de 186 080 euros (+50,48%).

Principales hausses des frais généraux

Globalement, les principaux frais généraux sont en forte augmentation :

- **Frais du personnel** : +64 319 euros (+41,42%). L'augmentation de ce poste est due à l'emploi d'intérimaires porté par la Mutuelle à 100 %.

- **Frais informatiques** : +64 211 euros (+134,26 %). Augmentation significative de ce poste suite à 3 événements majeurs :

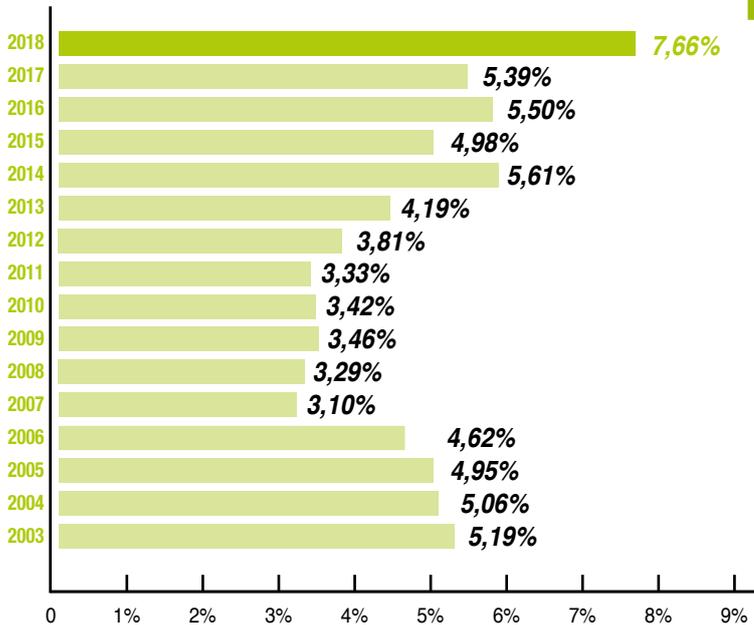
- Changement de logiciel en octobre 2017. Le coût de maintenance de ce dernier est nettement supérieur au précédent outil de gestion.
- Développement nécessaire à KALIVIA OPTIQUE.
- Mise en place de la télétransmission avec les hôpitaux.

- **Frais d'études et d'audit** : +32 552 euros (+130,17 %). Diagnostic pour la mise en conformité au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

- **Frais de poste et télécom** : +14 234 euros (+22,92 %). Frais supplémentaires liés à la convocation d'une nouvelle Assemblée Générale faute de Quorum et hausse de la tarification.

- **Frais de routage** : +17 285 euros (+164,62%). Hausse liée aux mêmes raisons que la ligne Frais de poste et télécom.

Rapport frais de gestion sur prestations



Le rapport frais de gestion sur prestations est en augmentation puisqu'il passe de 5,39 % à 7,66 % pour les raisons évoquées précédemment.

Le rapport devrait revenir à un niveau normal dès 2019.

Frais de gestion / Cotisations T.T.C. **5,83 %**
Frais d'acquisition nouveaux contrats / cotisations T.T.C. **0,07 %**

TOTAL DES 2 5,90 %

Article 1-II de l'arrêté du 17 avril 2012 - mention obligatoire : « Ces frais recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont réseau commercial, le marketing, les commissions pour intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont les remboursements, la gestion du tiers-payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles »

Poids de la fiscalité

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
T.S.A. (CMU + TSCA)	1 372 336	1 372 740	1 368 611	1 345 199	1 364 919	1 360 908	1 371 274
CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISE (C.F.E.)	-	19 460	19 485	27 643	-13 813	-	31
PARTICIPATION ORGANISME DE SANTE	-	26 910	53 290	56 335	53 292	58 140	95 321
CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES (C.V.A.E.)	-	-	15 222	31 833	29 054	8 258	-39 119
SOUS / TOTAL	1 372 336	1 419 110	1 456 608	1 461 010	1 433 452	1 427 306	1 427 507
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	41 602	127 460	193 236	0	181 840	171 841	0
TOTAL	1 413 938	1 546 570	1 649 844	1 461 010	1 615 292	1 599 147	1 427 507

Comme le démontre ce tableau, le poids de la fiscalité représente un coût important pour notre Mutuelle.

Le poste « Participation aux organismes de santé » est en forte hausse, soit +37 181 euros. Le remboursement du trop versé sur la C.V.A.E. au titre des exercices 2015 et 2016 compense cette augmentation.

Compte de résultat 2018 en k€

Recettes

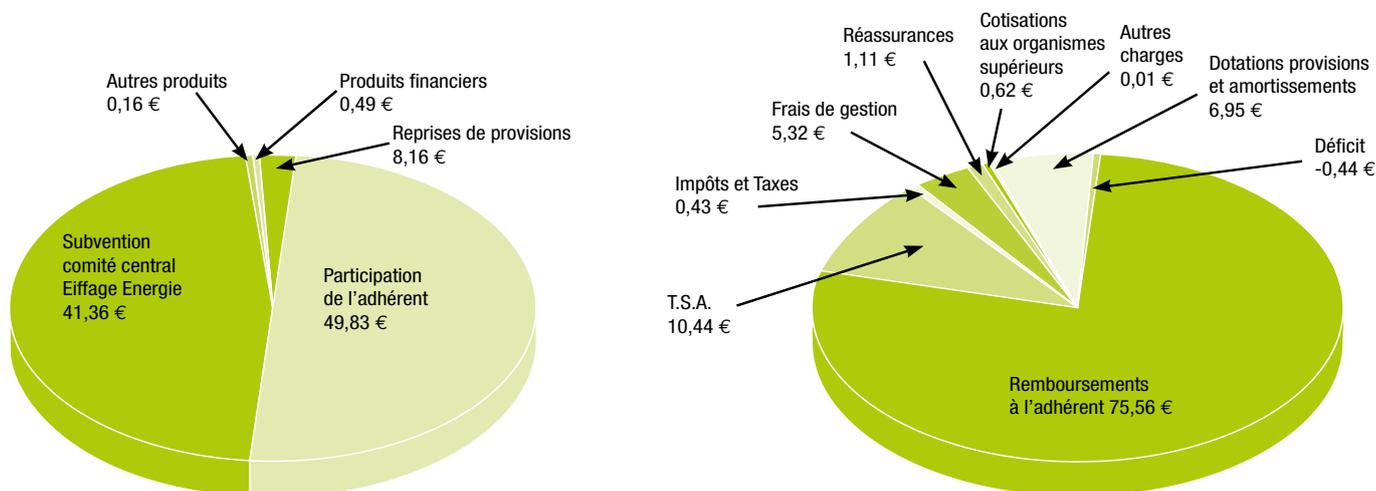
Notre Mutuelle perçoit des produits essentiellement de 3 origines :

- Les cotisations
- La participation du Comité Central d'Entreprise
- Les produits financiers

Prestations 9 922	Cotisations 6 543
Frais de gestion 698	Comité central d'entreprise 5 431
Réassurances, cotisations 227	
Impôts et Taxes 1 428	
Amortissements et provisions 912	Reprise sur amortissements et provisions 1 072
Charges Exceptionnelles 1	Produits financiers 64
Résultat -57	Produits Exceptionnels 20

Origine et utilisation de 100 € de recettes

En 2018, les adhérents ont versé en moyenne 49,83 euros et ont perçus 75,56 euros contre 50,70 euros et 71,01 euros en 2017.



Après la présentation détaillée de l'exercice 2018, nous vous présentons le budget prévisionnel établi pour 2019.

Budget prévisionnel 2019

DÉPENSES en Keuros	RÉALISÉ 2016	RÉALISÉ 2017	PRÉVISIONS 2018	RÉALISÉ 2018	ÉCARTS 2018 sur prévisions	PRÉVISIONS 2019
PRESTATIONS	9 381	9 119	9 740	9 922	182	9 900
FRAIS GENERAUX	516	492	503	698	195	523
REASSURANCES	147	144	144	145	1	150
COTISATIONS ORGANISMES	49	72	73	82	9	122
T.S.A. (C.M.U.)	1365	1 361	1 364	1 371	7	1 431
IMPOTS ET TAXES	69	66	83	56	-27	55
PROVISIONS - AMORTISSEMENT	-68	217	25	-159	-184	0
EXCEDENTS DE RECETTES (Net)	428	339	0	-57	-57	0
IMPOTS SUR LES SOCIETES	182	172	0	0	0	0
TOTAL	12 069	11 982	11 932	12 058	126	12 181

RECETTES en Keuros	RÉALISÉ 2016	RÉALISÉ 2017	PRÉVISIONS 2018	RÉALISÉ 2018	ÉCARTS 2018 sur prévisions	PRÉVISIONS 2019
COTISATIONS	6 510	6 511	6 508	6 543	35	6 639
COMITE CENTRAL et COMITES	5 521	5 436	5 378	5 431	53	5 477
PRODUITS FINANCIERS	22	17	30	65	35	49
DIVERS	16	18	16	19	3	16
TOTAL	12 069	11 982	11 932	12 058	126	12 181

Comme toujours, le Conseil d'administration de la Mutuelle, toujours très attentif, suit régulièrement les comptes et reste vigilant au moindre dérapage.

A la fin de cette année, un changement majeur va s'opérer au sein de l'UES Eiffage Energie Systèmes. Un nouveau dispositif, appelé C.S.E. (Comité Social et Economique), va être mis en place pour être

opérationnel au 1^{er} janvier 2020. À ce titre, nous espérons que le périmètre de notre Mutuelle ne subira pas trop les conséquences de ce bouleversement.

Il est de notre devoir de promouvoir notre modèle social et nous sommes toujours aussi déterminés à accueillir nos collègues des autres entités.

Informations obligatoires prévues par l'article L 114-17 du Code de la mutualité

Prise de participation	Néant
Etendu du groupe auquel appartient la mutuelle	N'appartient à aucun groupe
Indemnité des administrateurs	Néant
Rémunération des dirigeants	Néant
Transfert financier	Néant
Conventions réglementées	Néant

Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs

Qualité	Prénom	Nom	Naissance	Autres mandats mutualistes
Présidente	Delphine	MAITRE	31/03/1983	Administratrice AGRUME Administratrice VYV Coopération
Vice-Président	Valéry	PENEL-CAPELLE	19/09/1950	Néant
Secrétaire	Alain	BARRES	26/07/1959	Néant
Secrétaire-adjointe	Sandrine	HAYEZ	24/11/1968	Néant
Trésorier	Joël	MORIN	22/12/1958	Néant
Trésorière adjointe	Michèle	GROSSET	17/06/1955	Néant
Membre	Victor	BRIAIS	28/10/1954	Néant
Membre	Bernard	BURGHGRAEVE	25/04/1959	Néant
Membre	Alain	CAPITAINE	27/01/1960	Néant
Membre	Jérôme	DEMANGEL	29/07/1979	Néant
Membre	Jérôme	FREGNACQ	23/09/1978	Néant
Membre	Pascal	GRUNER	26/08/1968	Néant
Membre	Colette	KOZIOL	15/05/1945	Néant
Membre	Alain	LE GAL	30/10/1952	Néant
Membre	Gilles	LETORT	11/08/1958	Néant
Membre	Isabelle	LEVASSEUR	12/11/1962	Néant
Membre	Jean-Pierre	MATHELIER	18/04/1957	Néant
Membre	Alain	NERO	03/08/1967	Néant
Membre	Jean-Charles	PACHE	17/06/1958	Néant
Membre	Patrick	PICOULEAU	28/09/1952	Néant
Membre	Laurence	QUÉRÉ	19/08/1967	Néant
Membre	Aïsa	RAMDANI	27/08/1962	Néant
Membre	Patrice	THILLET	02/05/1961	Néant

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat de l'exercice	386 529,90	-50 402,90	427 951,19	339 554,54	-57 507,60

Calcul de la marge de solvabilité et du fonds de garantie

La marge de solvabilité est de 4,6 fois supérieure au minimum requis et le fonds de garantie dépasse les 6 fois. Ces ratios permettent de constater que la mutuelle est en mesure de faire face à ses obligations actuelles et à venir.

MARGE DE SOLVABILITE CONSTITUEE (MS) en euros	31/12/2017	31/12/2018
Capitaux propre	11 487 510	11 430 002
- immobilisations incorporelles	-1 380	-1 380
Marge de solvabilité constituée	11 486 130	11 428 622
MARGE DE SOLVABILITE MINIMUM REQUISE en euros	31/12/2017	31/12/2018
Prestations	9 118 776	9 921 709
Cotisations nettes hors-taxe	10 441 994	10 457 591
Marge de solvabilité requise en fonction des cotisations (18% < 57,5M et 16% > 57,5M)	1 879 559	1 882 366
Prestations moyennes brutes sur 3 ans	9 335 903	9 473 899
Marge de solvabilité requise en fonction des prestations (26 % < 40,3M et 23% > 40,3M)	2 427 335	2 463 214
Marge de solvabilité minimum requise	2 427 335	2 463 214
Ratio de Marge de solvabilité	473%	464%
FONDS DE GARANTIE	31/12/2017	31/12/2018
Marge de solvabilité constituée	11 486 130	11 428 622
Fonds de garantie minimum requis	1 900 000	1 900 000
Ratio de Fonds de garantie	605%	602%

Analyse des placements

Les fonds disponibles de la mutuelle représentent plus de 12,4 M€, soit plus d'un an d'activité.

Depuis quelques années, la nouvelle politique de la mutuelle consiste à minorer les fonds disponibles laissés en dépôt dans la Société Eiffage Energie car ces sommes ne sont plus rémunérées.

Les taux de rendement des capitaux placés par la mutuelle, en raison de la crise financière, sont toujours très bas.

Les placements de la Mutuelle Santé Eiffage Energie ont générés des produits financiers supérieurs à l'année passée suite à un changement dans la politique de placements.

Le taux de couverture du passif protégé couvert par des placements autorisés est de 8,523. L'obligation réglementaire est très largement respectée.

PASSIF PROTÉGÉ		PLACEMENTS	
Dettes privilégiées	441 108,00	Placements admis	11 497 763,22
Participation des organismes de santé	95 321,00	Compte sur livret Banque Postale	9 997 050,42
URSSAF Contribution TSA à verser	345 787,00	SCPI Primovie	749 866,00
Autres dettes envers les adhérents	907 876,36	Alcis Capi	250 756,80
Prestations à payer	3 501,84	SCPI Laffitte Pierre	500 090,00
Provisions pour dossiers non parvenus	902 098,27	Autres placements	492 564,15
Cotisations actifs perçus d'avance	2 276,25	Compte courant Eiffage Energie	452 564,15
		Titres subordonnés AGRUME	40 000,00
TOTAL	1 348 984,36	TOTAL	11 990 327,37

PASSIF PROTEGE / PLACEMENTS ADMIS	
Passif protégé	1 348 984,36
Placements admis	11 497 763,22
Taux de couverture du passif protégé	8,523

ACTIF		2018	2017
A1	Actifs incorporels	0,00	0,00
A2	Placements	11 537 763,22	10 845 707,71
	A2a Terrains et constructions		
	A2b Placements dans entreprises liées et dans entreprises avec lien de participation		
	A2c Autres placements	11 537 763,22	10 845 707,71
	A2d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
A3	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	0,00	0,00
A4	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	0,00	0,00
A5	Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution	0,00	0,00
A6	Créances	1 217 346,38	2 107 538,53
	A6a Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	3 330,95	0,00
	A6aa Cotisations restant à émettre		
	A6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	3 330,95	0,00
	A6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
	A6c Autres créances	1 214 015,43	2 107 538,53
	A6ca Personnel		
	A6cb Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	210 283,00	38 017,00
	A6cc Débiteurs divers	1 003 732,43	2 069 521,53
A7	Autres actifs	104 541,77	95 716,46
	A7a Actifs corporels d'exploitation	27 095,39	27 200,77
	A7b Avoirs en banque, CCP et caisse	77 446,38	68 515,69
A8	Comptes de régularisation - Actif	0,00	0,00
	A8a Intérêts et loyers acquis non échus		
	A8b Frais d'acquisition reportés (Vie)		
	A8c Frais d'acquisition reportés (Non-vie)		
	A8d Autres comptes de régularisation		
A9	Différences de conversion	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF		12 859 651,37	13 048 962,70
PASSIF		2018	2017
B1	Fonds mutualistes et réserves	11 430 001,96	11 487 509,56
B1.1	Fonds propres	11 430 001,96	11 487 509,56
	B1a Fonds de dotation sans droit de reprise	228 600,00	228 600,00
	B1b ÉCARTS de réévaluation		
	B1c Réserves	11 258 909,56	10 919 355,02
	B1d Report à nouveau		
	B1e Résultat de l'exercice	-57 507,60	339 554,54
B1.2	Autres fonds mutualistes		
B2	Passifs subordonnés		
B3	Provisions techniques brutes	902 098,27	1 061 879,07
	B3a Provisions pour cotisations non acquises (Non-vie)		
	B3b Provisions d'assurance vie		
	B3c Provisions pour prestations à payer (Vie)		
	B3d Provisions pour prestations à payer (Non-vie)	902 098,27	1 061 879,07
	B3e Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Vie)		
	B3f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non-vie)	0,00	0,00
	B3g Provisions pour égalisation (Vie)		
	B3h Provisions pour égalisation (Non-vie)	0,00	0,00
	B3i Autres provisions techniques (Vie)		
	B3j Autres provisions techniques (Non-vie)	0,00	0,00
B4	Provisions techniques des opérations en unités de compte		
B5	Engagements techniques sur opérations données en substitution	0,00	0,00
B6	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
B7	Fonds dédiés		
B8	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
B9	Autres dettes	527 551,14	499 574,07
	B9a Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution	86 443,14	81 006,37
	B9b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
	B9c Dettes envers des établissements de crédit		
	B9d Autres dettes	441 108,00	418 567,70
	B9da Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
	B9db Personnel		
	B9dc Etat, organismes sociaux, collectivités publiques		
	B9dd Créiteurs divers	441 108,00	418 567,70
B10	Comptes de régularisation - passif		
B11	Différences de conversion		
TOTAL DU PASSIF		12 859 651,37	13 048 962,70

Compte de résultat 2018

I. COMPTE DE RESULTAT

Résultat technique des opérations Non-vie

	2018			2017	
	Opérations brutes totales (A)	Opérations données en substitution (B)	Cessions et Rétrocessions (C)	Opérations nettes (A - B - C)	Opérations nettes (A)
D1 Cotisations acquises	10 457 591,06			10 457 591,06	10 441 993,66
D1a Cotisations.....	10 457 591,06			10 457 591,06	10 441 993,66
D1b Charge des provisions pour cotisations non acquises	0,00			0,00	0,00
D2 Produits placements alloués compte non technique	5 410,34			5 410,34	1 918,47
D3 Autres produits techniques	0,00			0,00	0,00
D4 Charge des prestations	10 463 850,80			10 463 850,80	9 721 874,49
D4a Prestations et frais payés.....	10 623 631,60			10 623 631,60	9 510 640,94
D4b Charge des provisions pour prestations à payer	-159 780,80			-159 780,80	211 233,55
D5 Charges des autres provisions techniques	0,00			0,00	0,00
D6 Participation aux résultats	0,00			0,00	0,00
D7 Frais d'acquisition et d'administration	72 687,61			72 687,61	66 983,68
D7a Frais d'acquisition	17 192,30			17 192,30	15 267,78
D7b Frais d'administration.....	55 495,31			55 495,31	51 715,90
D7c Commissions reçues réassureurs et garants substitution	0,00			0,00	0,00
D8 Autres charges techniques	53 235,54			53 235,54	78 960,97
D9 Charge de la provision pour égalisation	0,00			0,00	0,00
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON-VIE	-126 772,55			-126 772,55	576 092,99

II. COMPTE DE RESULTAT - Compte non technique

	2018	2017
F1 Résultat technique des opérations Non-vie	-126 772,55	576 092,99
F2 Résultat technique des opérations Vie		
F3 Produits des placements	74 306,69	22 059,24
F3a Revenus des placements	74 306,69	22 059,24
F3b Autres produits des placements.....	0,00	0,00
F3c Profits provenant de la réalisation des placements.....	0,00	0,00
F4 Produits des placements alloués du compte technique vie	0,00	0,00
F5 Charges des placements	9 708,83	543,94
F5a Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	0,00	0,00
F5b Autres charges des placements.....	548,55	543,94
F5c Pertes provenant de la réalisation des placements.....	9 160,28	0,00
F6 Produit des placements transférés au compte technique non-vie	5 410,34	1 918,47
F7 Autres produits non techniques	0,00	0,00
F8 Autres charges non techniques	8 853,80	102 261,06
F8a Charges à caractère social.....	8 261,93	97 004,60
F8b Autres charges non techniques	591,87	5 256,46
F9 Résultat exceptionnel	18 931,23	17 966,78
F9a Produits exceptionnels	20 206,23	22 371,78
F9b Charges exceptionnelles	1 275,00	4 405,00
F10 Impôts sur le résultat	0,00	171 841,00
F11 Solde intermédiaire	-57 507,60	339 554,54
F13 Engagements à réaliser sur ressources affectées	0,00	0,00
F14 Résultat de l'exercice	-57 507,60	339 554,54

Bilan au 31 décembre 2018

ACTIF

	2017	2018	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
5081000 LOGICIEL INFORMATIQUE	1 380,00	1 380,00	
5804000 AMORTISSEMENT LOGICIEL INFORMATIQUE	-1 380,00	-1 380,00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉS			
5101000 FNMF FONDS D'INTERVENTION	10 132,83	10 132,83	
5101900 PROVISION POUR DEPRECIATION FONDS S.F.G.	-1 043,68	-1 149,06	
5102000 DEPOTS SYNDICATS DE PHARMACIENS	5 757,70	5 757,70	
5102008 FONDS DE GARANTIE - CREDIT COOPERATIF	12 353,92	12 353,92	
PLACEMENTS			
2302010 SICAV PREMIERE MONETAIRE LA BANQUE POSTALE	1 175 769,62	0,00	
290000 PROVISION POUR DEPRECIATION PLACEMENT	-8 618,03	0,00	
230202 TITRES SUBORDONNES AGRUME	40 000,00	40 000,00	
230203 SICAV MUTUELLE LA BANQUE POSTALE 5 ANS	500 000,00	0,00	
230204 SCPI PRIMOVIE	749 866,00	749 866,00	
230205 ALCIS CAPI	250 756,80	250 756,80	
230206 SCPI LAFFITTE PIERRE	0,00	500 090,00	
TOTAL I	2 734 975,16	1 567 808,19	1 567 808,19
CRÉANCES D'EXPLOITATION			
COTISATIONS ET COMPTES RATTACHES			
4186000 COTISATIONS INACTIFS A RECEVOIR	0,00	3 330,95	
AUTRES CRÉANCES			
409100 FOURNISSEURS - ACOMPTES VERSES	4 552,80	3 618,00	
4687200 INTERETS A RECEVOIR	0,00	9 029,80	
4688000 CHARGES PAYEES D'AVANCE	42 315,71	54 654,14	
4730000 PRESTATIONS PAYEES	0,00	25 022,69	
CRÉANCES DIVERSES			
4440000 IMPOTS BENEFICES ACOMPTES VERSES	14 177,00	157 699,00	
4470000 CVAE A RECEVOIR	23 840,00	52 584,00	
463000 COMPTE COURANT FINANCIER EIFFAGE ENERGIE	2 022 653,02	452 564,15	
4740000 COMITE CENTRAL - PART PATRONALE A RECEVOIR	0,00	458 843,65	
DISPONIBILITÉS			
5140000 COMPTE CHEQUE POSTAL PARIS	68 009,09	76 926,08	
5150000 CREDIT MUTUEL	503,35	466,55	
5172000 LIVRET- BANQUE POSTALE	8 137 933,32	9 997 050,42	
5300000 CAISSE	3,25	53,75	
TOTAL II	10 313 987,54	11 291 843,18	11 291 843,18
	13 048 962,70		12 859 651,37

PASSIF

	2017	2018	
RÉSERVES			
1021000 FONDS D'ETABLISSEMENT	228 600,00	228 600,00	
1063000 FONDS DE RESERVE	10 919 355,02	11 258 909,56	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
1200000 RESULTAT	339 554,54	-57 507,60	
TOTAL I	11 487 509,56	11 430 001,96	11 430 001,96
DETTES D'EXPLOITATION			
4010000 FOURNISSEURS	24 066,13	35 396,31	
DETTES POUR PRESTATIONS À PAYER			
4086100 PRESTATIONS A PAYER	3 765,31	3 501,84	
3322000 PROVISIONS DOSSIERS NON PARVENUS	1 061 879,07	902 098,27	
DETTES DIVERSES			
AUTRES DETTES			
4686000 FRAIS BANCAIRES A PAYER	2 369,90	2 331,61	
468620 FRAIS DE GESTION NOEMIE ET T.P. A PAYER	5 198,46	6 321,15	
4686300 AFFRANCHISSEMENT A PAYER	786,65	815,98	
4686400 CHARGES DIVERSES A PAYER	42 959,40	35 800,00	
4431000 CONTRIBUTION T.S.A. A PAYER	341 222,00	345 787,00	
4546100 PRO BTP A REVERSER	12 341,70	0,00	
4686430 PARTICIPATION ORGANISMES DE SANTE A PAYER	58 140,00	95 321,00	
4686500 REASSURANCE A REVERSER	6 864,00	0,00	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
COTISATIONS PERÇUES D'AVANCE			
4876000 COTISATIONS INACTIFS PERÇUES D'AVANCE	1 860,52	2 276,25	
TOTAL II	1 561 453,14	1 429 649,41	1 429 649,41
	13 048 962,70	12 859 651,37	

CHARGES

PRESTATIONS BRUTES

96562010	HONORAIRES MEDICAUX	774 184,04
96562020	ACTES DE CHIRURGIE	490 773,02
96562021	FORFAIT P.A.T.	31 338,00
96562030	RADIOLOGIE	242 765,82
96562040	ANALYSES	267 890,51
96562050	SOINS DENTAIRES	224 247,86
96562060	PROTHESES DENTAIRES	1 416 904,37
96562062	ORTHODONTIE	442 746,67
96562070	ACTES PAR AUXILIAIRES MEDICAUX	408 561,60
96562080	SOINS EXTERNES A L'HOPITAL	98 743,61
96562100	HOSPITALISATION	404 534,74
96562101	CHAMBRE PARTICULIERE	294 423,70
96562102	FRAIS ACCOMPAGNANT	1 085,65
96562120	PHARMACIE	1 396 064,21
96562131	ORTHOPEDIE	428 019,54
96562133	OPTIQUE	1 697 483,64
96562180	CURES THERMALES	26 066,28
96562190	TRANSPORTS EN AMBULANCE	40 820,23
96562210	VACCINS ANTI-GRIPPE	225,40
96562250	FORFAIT JOURNALIER	293 693,59
96562260	SOINS DIVERS	41 198,84
96563000	MATERNITE	84 825,00
96565100	INDEMNITES DECES et INDEMNITES OBSEQUES	9 720,00

PRESTATIONS NETTES

AUTRES PRESTATIONS

96568100	SECOURS EXCEPTIONNELS	2 459,60
----------	-----------------------	----------

CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS

9606400	FOURNITURES ET IMPRIMES	16 835,74
9606430	IMPRIMES ASSEMBLEE GENERALE	11 618,00

9611300	SECURITE SOCIALE NOEMIE	21 686,00
9611400	GESTION DU TIERS-PAYANT	5 852,70
9611500	FRAIS INFORMATIQUE et MAINTENANCE	47 827,41
9616620	URSSAF ADMINISTRATEURS	504,00
9616640	CONTRIBUTION ACPR	2 209,18
9618100	DOCUMENTATION GENERALE	355,00
9622000	HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	26 701,04
9622200	HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE	19 704,93
9622300	HONORAIRES CONSEIL ET AUDIT	25 007,84
9625100	FRAIS DE REUNION DE BUREAU	0,00
9625110	DEPLACEMENTS et MISSIONS CONSEIL ADMINISTRATION	19 497,57
9625120	DEPLACEMENTS et MISSIONS SERVICE ADMINISTRATIF	9 459,55
9613250	FRAIS DE VEHICULE	1 798,54
9625141	DEPLACEMENTS et MISSIONS COMITE D'AUDIT	428,30
9625150	FRAIS D'ASSEMBLEE GENERALE	11 182,67
9625160	FRAIS DE CONGRES	0,00
9626000	FRAIS DE POSTES ET DE TELECOM	62 100,52
9628210	FRAIS DE FORMATION DES ADMINISTRATEURS	3 009,68
9628220	FRAIS DE FORMATION DU SERVICE ADMINISTRATIF	10 693,09
9628700	FRAIS DE ROUTAGE	10 500,25
9636000	FRAIS BANCAIRES	29 354,35

CHARGES DE PERSONNEL

9621000	APPOINTEMENTS ET CHARGES	140 510,75
9621010	PERSONNEL INTERIMAIRE	14 780,32

AUTRES CHARGES

9658111	COTISATIONS FEDERALES FNMF	43 039,60
9658113	COTISATIONS GIE SESAME-VITALE	1 509,12
9658116	COTISATIONS SYSTEME FEDERAL GARANTIE	40,53
9658117	COTISATIONS AGRUME	27 428,28

CHARGES DIVERSES

963511	CONTRIBUTION VALEUR AJOUTEE (CVAE)	8 258,00
9669000	MOINS VALEUR SICAV 1ERE MONETAIRE	0,00
968640	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIFS	9 661,71
9686800	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	920,00
9686310	DOTATIONS PROVISIONS PRESTATIONS A PAYER	1 061 879,07
969520	CONTRIBUTION SOCIALE (C.F.E.)	0,00
9695300	PARTICIPATION ORGANISMES DE SANTE	58 140,00

CHARGES EXCEPTIONNELLES

9678800	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 405,00
---------	-------------------------	----------

RÉSULTAT BRUT AVANT IMPÔTS

9695000	RÉSULTAT BRUT AVANT IMPÔTS	511 395,54
	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	171 841,00
	RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS	339 554,54

2017	2018		
			9 921 708,84
774 184,04	748 428,63		
490 773,02	519 343,72		
31 338,00	35 694,00		
242 765,82	235 702,63		
267 890,51	259 364,65		
224 247,86	146 620,34		
1 416 904,37	1 670 806,14		
442 746,67	456 674,45		
408 561,60	403 646,14		
98 743,61	136 871,26		
404 534,74	427 154,53		
294 423,70	376 495,87		
1 085,65	1 366,45		
1 396 064,21	1 258 203,67		
428 019,54	582 824,30		
1 697 483,64	2 149 155,59		
26 066,28	25 691,08		
40 820,23	41 073,57		
225,40	0,00		
293 693,59	355 911,00		
41 198,84	82 418,89		
84 825,00	5 850,00		
9 720,00	1 080,00		
9 116 316,32	9 920 376,91	9 920 376,91	
2 459,60	1 331,93		
2 459,60	1 331,93	1 331,93	
			478 659,28
16 835,74	13 279,16		
11 618,00	16 408,00		
28 453,74	29 687,16	29 687,16	
21 686,00	18 607,63		
5 852,70	6 095,98		
47 827,41	112 037,60		
504,00	504,00		
2 209,18	2 401,66		
355,00	340,00		
26 701,04	12 678,80		
19 704,93	13 689,36		
25 007,84	57 560,28		
0,00	1 200,42		
19 497,57	35 025,77		
9 459,55	6 537,03		
1 798,54	1 484,07		
428,30	1 147,68		
11 182,67	25 688,25		
0,00	5 670,64		
62 100,52	76 335,00		
3 009,68	13 115,84		
10 693,09	1 598,99		
10 500,25	27 784,79		
29 354,35	29 468,33		
307 872,62	448 972,12	448 972,12	
			219 610,48
140 510,75	143 779,52		
14 780,32	75 830,96		
155 291,07	219 610,48		
			81 596,44
43 039,60	44 640,45		
1 509,12	1 672,92		
40,53	38,50		
27 428,28	35 244,57		
72 017,53	81 596,44		
			968 640,61
8 258,00	-39 119,00		
0,00	9 160,28		
9 661,71	1 149,06		
920,00	0,00		
1 061 879,07	902 098,27		
0,00	31,00		
58 140,00	95 321,00		
1 138 858,78	968 640,61		
			1 275,00
4 405,00	1 275,00		
4 405,00	1 275,00		
			-57 507,60
511 395,54	-57 507,60		
171 841,00	0,00		
339 554,54	-57 507,60		
11 337 070,20			11 613 983,05

Rapport du Comité d'audit pour l'exercice 2018

Dans le cadre de l'application de la **réforme européenne de l'audit**, la Mutuelle Santé Eiffage Energie s'est dotée en 2018 d'un **Comité d'audit**.

Les statuts de la Mutuelle Santé Eiffage Energie intègrent ce nouvel organe dont les membres désignés sont :

- Jérôme FREGNACQ (Administrateur - Responsable « fonction clé » Audit Interne)
- Michèle GROSSET (Administratrice)
- Pascal GRUNER (Administrateur)
- Sébastien VENET (Représentant du Comité Central Eiffage Energie)

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, ses principales missions sont :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- de vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- d'opérer le contrôle légal des comptes annuels par les commissaires aux comptes,
- de s'assurer de la totale indépendance de ces derniers.

Pour l'exercice 2018, le Comité d'audit s'est réuni :

- Le 6 novembre 2018, afin d'examiner les résultats des travaux d'audit interne effectués en 2018. Ces travaux ont été menés sur les thèmes de la gouvernance, de la gestion des risques et des activités opérationnelles de la Mutuelle Santé Eiffage Energie conformément au programme triennal adopté par le Conseil d'administration.
- Le 6 mars 2019, afin d'examiner les comptes de l'exercice 2018 et le rapport de gestion des Commissaires aux comptes. Ces derniers ont certifié que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Mutuelle Santé Eiffage Energie à la fin de cet exercice.

Il est prévu la mise en place en 2019 d'un outil pour formaliser le suivi des recommandations de l'Audit interne par le Conseil d'administration de notre Mutuelle.

Mieux voir pour moins cher, l'objectif à atteindre.



Notre partenariat avec le réseau d'optique Kalivia vous permet :

- De bénéficier de tarifs négociés et avantageux
- D'obtenir des réponses immédiates aux demandes de prise en charge
- De ne pas faire d'avance de frais grâce au tiers-payant systématique
- De profiter de prestations et de services de qualité garantis par une charte éthique de bonnes pratiques

Retrouver, au plus près de chez vous, un opticien du réseau sur le site de la mutuelle :

www.mutuelle-eiffage-energie.fr

> Espace adhérent

> Cliquez sur le logo KALiViA



NOUVEAU en 2019

ONCOLOGIE

Nouveau service d'assistance des patients souffrant d'un cancer.

A toutes les étapes de la maladie, notre service d'assistance vous propose :

- Un accompagnement adapté,
- Un accompagnement à domicile,
- De favoriser le bien-être physique et psychologique,
- Limiter les conséquences sociales de la maladie.

D'autre part :

Pour obtenir le détail complet de vos garanties d'assistance, contactez la Mutuelle par téléphone ou par mail : mutuelle.energie@eiffage.com

Pour entrer en contact avec le service d'assistance et faire part de votre problème, un conseiller sera toujours à votre écoute au : 09 69 32 94 26 - 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

**Ensemble, nous trouverons
une solution.**



PRESTATIONS MUTUELLE 2019

Taux calculés sur le tarif de base de la sécurité sociale en application des textes sur les **CONTRATS RESPONSABLES**

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total
Honoraires médicaux, radiologie, petite chirurgie actes techniques médicaux, Soins effectués par des médecins signataires du Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM)	70%	300%	370%
Honoraires Médicaux : Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM (dont TM 30%)	70%	130%	200%
Analyses	60%	300%	360%
Auxiliaires médicaux : infirmiers, kiné, orthophonistes, orthoptistes	60%	300%	360%
Transport	65%	135%	200%
Forfait pour actes lourds			18 €
Ostéopathie (Limité à 2 séances/an)			30 €
Psychologie pour mineurs (Limité à 2 séances/an)			20 €
Soins dentaires	70%	300%	370%
Prothèse dentaire	70%	500%	570%
Implant dentaire + pilier (1 fois/an)	Plafonnée à 2500 € par an	700 € + 300 €	
Parodontie (maximum par an)			250 €
Orthodontie	100%	300%	400%
Pharmacie	65%	35%	100%
Pharmacie	30%	70%	100%
Pharmacie	15%	85%	100%
Hospitalisation, Frais de séjour et honoraires divers	80%	20%	100%
Forfait journalier			20 € / jour
Chambre particulière (y compris maternité) (45 jours par an)			60 € / jour
Frais d'accompagnant enfant de - de 12 ans (20 nuits par an)			20 € / nuit

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total
Hospitalisation – Honoraires chirurgiens. Soins effectués par des médecins signataires OPTAM	100%	300%	400%
Hospitalisation – Honoraires chirurgiens Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM	100%	100%	200%
Prothèse auditive (Adultes: 1000 €/oreille/an) Enfants :	65%	235%	300%
Appareillage, orthopédie, dispositifs médicaux	60%	240%	300%
Optique : verres et/ou monture remboursés par la S.S.	60%	0%	60%
Enfants : forfait optique 1 fois par an de date à date		220 € maxi dont 80 € maxi pour la monture	
Adultes : Forfait optique unifocal (1) ou Forfait optique multifocal (1)	1 fois tous les 2 ans de date à date	350 € maxi dont 120 € maxi pour la monture 550 € maxi dont 120 € maxi pour la monture	
Chirurgie laser des yeux (par œil et par an)			750 €
Lentilles non remboursées par la S.S.		2 factures par an de 75 € maxi	
Vaccin anti-grippe			8 €
Cure thermale - surveillance médicale	70%	30%	100%
Cure thermale - forfait thermal	65%	35%	100%
Cure thermale forfait transport et hébergement (*)	65%	35%	100%
Décès adhérent			1144 €
Prestations de prévention : Ostéodensitométrie	70%	30%	100%
Vaccins (liste de l'arrêté du 8 juin 2006)	65%	35%	100%
Assistance R.M.A.			OUI

Face à l'inflation galopante générée par le comportement des opticiens, aucun renseignement sur le forfait optique ne sera donné par téléphone.

(*) Si pris en charge par la Sécurité Sociale.

Printemps - Été 2019

Hiver 2019 - 2020



Actifs et retraité(e)s des CE mutualisant,
ce catalogue vous est destiné
Pour tout renseignement contactez
l'association CC3E par mail :
contact@association-cc3e.com



Association de Coordination des CE Eiffage Énergie

